



Mise en demeure de transférer un nom de domaine

Par **lambert**, le **19/04/2010** à **11:43**

Bonjour, rnJ'ai un petit problème bizarre avec mon nom de domaine *cedomaine.net* que j'ai obtenu chez un registraire le 09 03 2010 (Gandi). J'ai reçu une mise en demeure de la personne possédant les noms de domaine *cedomaine.com* et *cedomaine.fr*. Elle me menace de poursuites si je ne lui transfère pas la propriété de *cedomaine.net* en arguant que je lui fais une concurrence déloyale car moi aussi j'oeuvre dans les communications (la com est un large domaine à plusieurs niveaux pourtant)... rnQu'en pensez-vous ? Est-ce ma faute à moi si elle n'a pas acheté d'avance ce domaine en sachant qu'il était disponible puisqu'elle avait déjà le .com et le .fr ? Ai-je le droit de garder ce nom que j'ai acheté en toute bonne foi chez ce registraire bien connu et respecté ? Vous voyez, moi je trouve cela injuste ; je suis un tout petit fournisseur de services graphiques internet de l'Eure et elle est une grosse agence de relations publiques de St-Cloud avec beaucoup de moyens... Aidez-moi s'il vous plaît.

Par **LeKingDu51**, le **19/04/2010** à **18:44**

Bonjour,rnrnIl s'agit en effet de concurrence déloyale si vous agissez dans le même secteur d'activité, aussi vaste soit il !rnrnPar contre, il est étonnant de voir qu'aucun des noms de domaine ne mènent vers un site en état de marche....rnrnCdt